

Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique

Procès-verbal de l'Assemblée générale du budget

Tenue le 10 septembre 2020, à 10h00

Salle de Bal, Marché Bonsecours
350, rue Saint-Paul Est

Sont présents :

68 membres en règle de la SDC

À la table de présentation siègent :

Me Robert Astell, Président du Conseil d'administration

M. Mario Lafrance, Directeur général de la SDC Vieux-Montréal – Quartier historique

Mme Anita Ramacieri, Présidente d'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Me Robert Astell, président du conseil d'administration de la SDC Vieux-Montréal, souhaite la bienvenue aux membres présents dans la salle. Suite à la proposition de Mme Assmae Loudyi, secondée par Mme Anne de Shalla, l'Assemblée générale du budget est déclarée ouverte à 10h00.

Adoptée à l'unanimité.

2. Élection du président et du secrétaire d'assemblée

Me Robert Astell suggère aux membres présents à l'assemblée que Mme Anita Ramacieri préside cette Assemblée générale du budget et que Mme Yeliz Aydin en soit nommée la secrétaire d'assemblée. Suite à la proposition de M. Vincent Di Candido, secondé par M. Camille Gagnon, cette proposition est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

3. Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)

La présidente d'assemblée s'assure de la conformité de l'avis de convocation et du quorum. Elle déclare l'Assemblée générale du budget conforme en informant les membres présents qu'après vérification, l'avis de convocation a été transmis à tous les membres, selon les modalités établies par la réglementation régissant la SDC et que le quorum est atteint pour la tenue de la présente assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, qui est conforme à l'avis de convocation préalablement transmis, a été remis aux membres présents :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
3. Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du budget
6. Présentation du plan d'action 2021
7. Présentation et adoption du budget 2021
8. Levée de l'assemblée

L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté, est proposée par M. Éloi Savoie, secondé par M. Robert Ruel.

Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du budget

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du budget 2019 a été acheminé à tous les membres par envoi électronique.

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du budget du 12 septembre 2019, tel que présenté, est proposée par Mme Angèle Vermette, secondée par M. Daniel Gallant.

Adoptée à l'unanimité.

6. Présentation du plan d'action 2021

La présidente de l'Assemblée générale du budget demande au directeur général de présenter le plan d'action de la SDC pour l'année 2021.

M. Lafrance présente le Plan d'Action 2021 qui sera axé sur les volets suivants en soulignant que la SDC est en mode de management stratégique.

- **Continuité des activités déjà entreprises**
- **Services aux membres :** en plaçant les membres au cœur des activités, ce soutien peut prendre des formes très différentes, tels que le support à l'animation culturelle et aux projets spéciaux, le service conseil, la promotion des meilleures pratiques d'affaires, l'accompagnement à travers divers programmes et subventions offerts, la création d'outils marketing permettant d'aider la visibilité des commerces, et des formations offertes aux membres à volets plus précis, par exemple pour la mise en vente de produits en ligne. Il s'agira également d'augmenter les partenariats et de renforcer les liens entre les membres du Vieux-Montréal au moyen d'activités de réseautage créatives, repensées en fonction des restrictions de la crise sanitaire.
- **Quartier :** il s'agira de s'assurer de la pérennité de l'inclusion des quelques 9 000 résidents et des quelques 40 000 travailleurs dans les activités de la SDC. Il faut continuer à rendre le Vieux-Montréal plus convivial en y ajoutant plus d'oasis urbaines, entre autres choses, et en développant la vie urbaine en période hivernale en fonction des besoins du quartier. La coordination de l'ensemble des interventions effectuées dans le quartier historique doit continuer d'être planifiée en fonction de l'*expérience* de tous ses différents utilisateurs. La vie au quotidien se doit encore d'être la référence de base pour toute intervention effectuée et ce, tout en s'adaptant à la nouvelle réalité. Le Vieux-Montréal est un quartier qui a grandement évolué au cours des dernières années. Et son avenir est fort prometteur.

Il s'agira de maintenir une présence sur la planification et la mise en œuvre des chantiers. Entretenir les bons liens avec la Ville-Centre et l'arrondissement de Ville-Marie pour la planification et la coordination des travaux publics et continuer notre rôle de catalyseur dans tous les domaines d'activités ainsi qu'en matière d'embellissement, de sécurité, de propreté et de convivialité du quartier.

- **Enjeux stratégiques :** il s'agira de continuer à mettre en place des activités donnant la priorité au service aux membres et au développement de la collectivité d'affaires du quartier en adoptant de nouvelles façons de penser et d'agir afin de pallier l'impact de la pandémie et répondre aux nouveaux besoins. De bonnes relations avec la Ville-Centre et l'arrondissement de Ville-Marie doivent continuer à régner. Les partenariats stratégiques seront maintenus et développés avec les usagers du quartier, notamment les voisins périphériques, la Ville de Montréal, Tourisme Montréal, la Société du Vieux-Port et l'Administration portuaire de Montréal. S'ajoute à cela, notre rôle de représentation dans différents comités, surtout ceux visant la participation à la stratégie de relance économique. Nous continuerons à intervenir de manière circonscrite auprès de la ville (arrondissement de Ville-Marie et Ville-Centre) de façon à ce que s'améliorent la planification et la coordination terrain des activités de grande envergure dans le quartier historique en matière d'événements récréotouristiques, d'événements sportifs ou de tournages cinématographiques, etc.

La présidente d'assemblée permet l'ouverture d'une période de questions et cède la parole à M. Robert Ruel qui remercie le directeur général de la SDC pour les activités présentées pour l'année 2021.

M. Mario Lafrance remercie les membres présents dans la salle pour les félicitations reçues quant à la réception, le 11 mars dernier, du Prix distinction de Tourisme Montréal : soit le prix *Personnalité de l'année 2020*. Il souligne que ce prix a été gagné grâce au travail accompli par plein de membres de la SDC.

7. Présentation et adoption du budget 2021

M. Mario Lafrance propose aux membres de la SDC que le budget 2021 soit identique à celui de l'année 2020 et ce, sans modification dans les postes budgétaires.

Au cœur d'une période de pandémie, les membres de la SDC traversent une période difficile. En ce sens, il est préférable de ne pas exiger d'augmentation de budget pour l'année 2021. M. Lafrance explique que ce sujet a été discuté avec les membres du CA de la SDC ainsi qu'avec les autorités concernées de la Ville de Montréal.

VIEUX -
MONTREAL
— SDC —
QUARTIER
HISTORIQUE

La cotisation annuelle minimale restera donc à 110,00 \$ et la cotisation annuelle maximale, à 5 500,00 \$.

Le budget 2021 de la SDC, engendrera des dépenses d'un montant global de 1 581 000\$. Pour assurer un budget équilibré, les revenus devront être du même ordre. Dans ce montant global, la somme des cotisations des membres de la SDC sera de 1 564 000\$. La constitution totale des revenus pour le budget 2021 de la SDC, prévoit l'entrée d'un montant de 17 000 \$, provenant de revenus d'intérêts escomptés.

Le budget 2021 sera identique au Budget 2020 et ce, sans modification dans les postes budgétaires. Le Budget 2021 de la SDC Vieux-Montréal – Quartier historique sera ainsi de **1 581 000 \$** au total. Dans ce montant global, la somme des cotisations des membres de la SDC sera de 1 564 000 \$. Un montant de 17 000 \$, provenant de revenus d'intérêts escomptés, s'ajoutera aux cotisations des membres. Il n'y aura pas d'indexation annuelle au coût de la vie, la cotisation annuelle minimale sera maintenue à 110,00 \$ et la cotisation annuelle maximale, à 5 500,00 \$.

L'adoption du Budget pour l'année 2021, tel que présenté, est proposée par Mme Angèle Vermette, secondée par M. Robert Ruel.

Adopté à l'unanimité.

(Résolution B2020-1007) »

8. Levée de l'assemblée

Mme Anita Ramacieri remercie les membres présents pour leur déplacement et leur participation. La levée de l'Assemblée générale du budget est proposée par M. Vincent Di Candido, secondé par Mme Nicole Madore, à 10h23.

Adoptée à l'unanimité.

Anita Ramacieri
Présidente d'assemblée

Yeliz Aydin
Secrétaire d'assemblée